

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 14 MAI 2025

L'AN 2025, le 14 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT et M. Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**

**Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints.
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication
Institutionnelle.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy
GRZEZICZAK, Président.***

ORDRE DU JOUR

**SOISSONS – RUE DE BELLEU – CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE DE 52
LOGEMENTS – ACQUISITION FONCIERE**

Avancement : Etudes

Le Bureau de l'OPH de l'Aisne, lors de sa séance du 13 mars 2024, a autorisé le Directeur Général à lancer un marché de Conception – Réalisation d'une résidence étudiante de 52 logements.

L'assiette foncière concernée est propriété de EPFLO (Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne).

Dans le cadre d'une convention cadre avec Grand Soissons Agglomération, l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne a fait l'acquisition d'une emprise foncière située 10 rue de Belleu sur la commune de Soissons.

En accord avec la collectivité, l'EPFLO a délibéré le 26 mars 2025 en vue de la vente à l'OPH de l'Aisne d'une emprise d'environ 1320 m², cadastrée section CS n°125p, 126 ET 168p, en vue de la réalisation de la résidence étudiante de 52 logements.

Le prix de vente s'établit à 165 510,29 Euros H.T. et 11 585,72 Euros HT de frais d'ingénierie.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte de vente des dits biens au prix de 165 510,29 Euros H.T.

Le montant total, prix de vente et frais d'ingénierie, est de 177.096,01 Euros HT (165.510,29 + 11.585,72).

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

